

L'ÉCOLE, DIEU ET L'ÉTAT...

Sous le titre «*La laïcité aujourd'hui*», la revue «*Ecole et Socialisme*» («*une revue d'éducateurs et de militants qui réfléchissent sur l'objet de leur action*» (1)) a publié un article signé Louis Legrand qui incite effectivement à la réflexion.

Ce n'est pas que les idées qui y sont exprimées soient nouvelles; le mérite de Legrand est de les avoir regroupés de manière cohérente, dépouillées de l'hypocrisie dont on les revêt habituellement, du moins quand on les expose sous ce titre dans une revue se réclamant du socialisme.

Il est juste de préciser qu'en ouvrant le débat sous forme d'une tribune, la revue «*Ecole et Socialisme*» se défend d'engager son orientation au travers des articles publiés.

Il est juste de dire aussi qu'à l'heure où nous écrivons le débat n'est pas forcément clos, et que les responsables de la revue qui ont déjà obtenu la participation de Rocard, Joxe, Chevènement et Mauroy. solliciteront peut-être celle d'autres militants qui réfléchissent sur l'objet de leur action.

Néanmoins, puisqu'aucune des personnalités qui lui ont succédé dans cette tribune ne l'a fait, nous estimons que le moment est venu de dénoncer les thèses exprimées par Louis Legrand dont l'intention était, en tant que membre de l'équipe de rédaction, de lancer le débat dans le numéro d'octobre 1978: huit mois se sont écoulés depuis lors, et demain se tient le congrès du S.N.I.-P.E.G.C., l'organisation de masse qui a historiquement assumé un rôle principal dans la défense de l'Ecole laïque.

LA LIGNE BLEUE DES VOSGES

D'entrée de jeu M. Legrand justifie l'objet de son article par une brillante démonstration de sa méthode particulière d'analyse:

«Dans l'enseignement, la F.E.N. et le S.N.I. s'opposent souvent de façon vive et passionnelle alors que les militants de ces deux syndicats sont appelés à vivre au sein du même parti. Il y a là une situation paradoxale qui demande des éclaircissements et qui témoigne à coup sûr d'une confusion croissante dans le concept de laïcité».

Ceci afin d'éviter aux esprits comme les nôtres, formés à l'école laïque, d'interpréter bêtement cette situation paradoxale comme une confusion croissante dans le concept de Parti socialiste (puisque c'est de lui qu'il s'agit) qui, par la voix du maire socialiste Hervé, vient de saluer le congrès de l'U.N.A.P.E.L. dans la bonne ville de Rennes au côté du cardinal Gouyon.

La poursuite de notre édification passe par une définition de la laïcité originelle que M. Legrand appelle modestement «*quelques précisions versées au dossier, en espérant qu'elles permettront de faire avancer la réflexion*».

(1) Equipe de rédaction d'*Ecole et Socialisme*: Jean Battut, Jacques Faure, Paul Feilleux, Anne-Marie Franchi, Emile Gracia, Jacques Guyard, Isabelle Jan, Louis Legrand. Comité d'orientation/rédaction: Jacques Attali, Claude Barberousse, Michel Bouchareissas, Jean-Michel Boucheron, Robert Cheramy, Paul Chaslin, Bernard Derosier, Lucien Derry, Louis Desbordes, Pierre Desvalois, Brigitte Fillon, Jacques Fournier, Roger Impens, Daniel Mitrani, Edmond Mouillet, Daniel Percheron, Roger Quillot, Jean-Michel Rouhier, Michel Sainte-Marie, Yannick Simbron, Raymond Vaillant. Directeur de la publication: René Teulade.

A vrai dire l'auteur ne nous apprend pas grand'chose quand il écrit: «*La ligne bleue des Vosges rappelle la province perdue qu'il faudra reconquérir*», ou quand il mentionne l'exaltation de la république une et indivisible. Pour faire bonne mesure nous ajouterons même (ce que Legrand ne fait pas) l'exaltation de l'Etat comme juste arbitre entre les classes, car nous n'avons jamais eu la naïveté de croire que l'Ecole laïque était totalement gratuite et que la bourgeoisie ne tentait pas de récupérer sur le plan de l'Education ce qu'elle était contrainte de céder sur celui de l'instruction.

Mais la critique de Legrand est d'une autre nature. Lorsqu'il ajoute: «*La géographie exalte la patrie par la connaissance approfondie du territoire national*», on aurait tort de croire qu'il s'agit d'une simple outrance. Ce ne sont pas les intrusions de la morale nationale que reproche Legrand à l'Ecole Laïque - on le verra plus loin - c'est le fait même de transmettre les connaissances. Ce n'est pas l'Education-idéologie qui le gêne mais l'éducation de l'intelligence. Il montre le bout de l'oreille quand il s'en prend à «*la foi au progrès humain... la foi en la science dispensatrice des lumières et instrument de ce progrès... L'école laïque est l'école de l'enseignement scientifique par les leçons de choses. Le positivisme est passé par là*».

Pardi! On connaît les insuffisances du positivisme et les penchants mystiques d'Auguste Comte pour une sorte de religion de l'humanité, que ne partagèrent d'ailleurs pas tous ses disciples. Pas plus que l'anticléricalisme voltairien n'est assimilable au socialisme, le positivisme n'est assimilable au matérialisme. Mais rien ne serait plus absurde que de les isoler de leur contexte et du processus historique dans lequel ils s'inscrivent. En rejetant la recherche de l'Absolu au rang des chimères infantiles, en voulant dégager la philosophie contemporaine de ce qu'il appelait l'époque théologique et l'époque métaphysique, A. Comte a fait franchir à la pensée humaine une étape importante; c'est pourquoi il s'est attiré les sarcasmes et la haine qu'on retrouve aujourd'hui sous la plume de Legrand et de bien d'autres.

En réalité l'objectif de Legrand, qui ne voit dans le principe de laïcité que scientisme utopique et nationalisme revanchard, est très clair: il s'agit d'établir que la laïcité n'est qu'une idéologie parmi d'autres. Il ignore comme beaucoup feignent de l'ignorer que les communards de 1871 instituèrent les premières écoles laïques; il ignore que le droit à l'instruction, dégagée du carcan clérical, fut depuis un siècle une revendication de la classe ouvrière qui ne nourrissait aucun doute sur la fonction conservatrice et obscurantiste de l'Eglise.

La conclusion de ce premier chapitre de Legrand mérite d'être citée entièrement, elle se dispense de commentaire: «*C'est une transformation idéologique profonde dont l'école doit être le véhicule dans la nation française. La langue nationale normée est l'instrument de cette transformation. L'église ne s'y trompe pas qui, partout, continue à maintenir la langue du peuple, c'est-à-dire les patois parlés dans toute la campagne d'une France essentiellement rurale. Bien mieux, cette transformation idéologique est impulsée par l'Etat. C'est finalement dans les pays de l'Est qu'il est possible de trouver actuellement une situation semblable, inspirée, certes, par une autre idéologie, mais utilisant les mêmes moyens (la République démocratique allemande offre sur ce point un exemple particulièrement frappant)*».

LA LAÏCITE, UNE IDEOLOGIE VIEILLOTTE?...

C'est bien entendu en français et non en patois que l'auteur poursuit sa démonstration, ce qui lui semble sans doute plus efficace.

A partir du postulat selon lequel la laïcité n'est qu'une idéologie tyranniquement imposée par la bourgeoisie de la troisième république, Louis Legrand évolue allègrement dans le domaine qu'il vient de fabriquer.

Bien dérisoire et anachronique apparaît «*cette morale commune*» chère à Jules Ferry pour répondre aux angoisses métaphysiques qui, selon Legrand, tenaillent de nos jours l'humanité. Là encore laissons parler Legrand: «*La science n'est plus jugée capable d'apporter un jour une solution définitive à nos problèmes fondamentaux: la douleur recula mais pas le vieillissement, ni la mort. Une connaissance vulgarisée du fonctionnement de l'univers a, en quelque sorte, démocratisée l'angoisse métaphysique.*

Tous peuvent aujourd'hui souscrire à la constatation de Pascal: "Le vide de ces espaces infinis m'effraie". Dans ces conditions, la foi n'apparaît plus comme un irrationnel dépassé. Elle est redevenue un possible recours à cette angoisse généralisée et ceux qui ne la partagent pas, à de rares exceptions près, n'ont plus le mépris souverain que l'athée a pu avoir au dix-neuvième siècle pour les religions. Si les religions établies ne satisfont pas les jeunes par le paternalisme qu'ils y décèlent, la quête religieuse est au contraire très générale. Les religions établies, elles mêmes, se transforment. La quête remplace souvent la certitude. Par ailleurs, la religion n'est plus fondamentalement le soutien idéologique du pouvoir établi. Elle est même souvent le levain d'une contestation politique, le pouvoir faisant volontiers fi des valeurs et substituant la religion du profit et de la consommation à celle de la charité et de la résignation».

Nous ne prendrons pas la peine de contester à Legrand ses informations sur l'alarmant triomphe du mysticisme, mais nous ne doutons pas que cet esprit ouvert ait corrigé sa conclusion à la lumière de l'actualité depuis que le Saint-Père, ancien archevêque de Cracovie, déclara le 12 janvier aux membres du corps diplomatique: *«L'Etat, comme expression de l'autodétermination souveraine des peuples et nations, constitue une réalisation normale de l'ordre social. C'est en cela que consiste son autorité morale»*, et qu'il précisait à Puebla, le 28 janvier: *«Le Christ n'est pas fauteur de subversion»*.

Quant à la religion de la consommation inculquée par le pouvoir, il semble bien qu'elle devienne, hélas, aussi désuète que la morale de J. Ferry si l'on en juge par la déclaration de R. Barre le 12 juin à l'Assemblée Nationale: *«Les formules anciennes n'étaient que compilation des besoins, des aspirations et des illusions elles doivent faire place à "un effort durable de modération" ... notre première tâche est de faire connaître, systématiquement, ce constat à l'école afin que les Français comprennent la situation et en tirent les conséquences dans leur comportement»*.

Que Legrand soit donc rassuré: ses objectifs ne devraient pas être sérieusement contrariés par le pouvoir.

REINTRODUIRE DIEU ET L'ETAT

Dans le droit fil de la doctrine catholique qui, après 150 ans de chouanerie, effectua son *«ralliement»* à la république, Legrand remarque benoîtement que la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'implique pas forcément la séparation de l'Eglise et de l'Ecole: *«Il est d'ailleurs intéressant de constater que la laïcité de l'Etat n'a pas entraîné, en d'autre pays, la laïcité de l'enseignement. La France, de ce point de vue, présente une originalité en Europe où le plupart des systèmes d'enseignement demeurent attachés à une conception religieuse de l'éducation»*.

A ce point de son développement il constate, et pour une fois nous serons d'accord avec lui, que ni les enseignants ni les élèves ne sont finalement très imprégnés du contenu idéologique élaboré par J. Ferry, ajoutant (de quoi décevoir les enseignants du P.C.F.): *«Il en est de même du patriotisme considéré par la jeunesse comme une croyance d'un autre âge»*.

Nous y verrions plutôt motif à nous réjouir. Ce n'est pas le cas de Legrand qui déplore aussitôt: *«La laïcité de l'enseignement s'est actuellement vidée de tout contenu. ELLE EST DEVENUE NEUTRALITE. n'acceptant au fond comme contenu d'enseignement que ce qui ne relève d'aucune valeur d'instruction pure de connaissance et de savoir-faire... L'enseignement strictement intellectuel ne répond plus aux besoins profonds de la jeunesse»*, pour conclure: *«Le vide idéologique aboutit en fait à la stérilisation de l'institution»*.

C'est déjà ce que pensait le ministre de Pétain quand il transformait le titre du ministère de l'Instruction publique en celui de l'Education nationale; c'est aussi ce que regrette le Dr Lagarde qui écrivait le 6-7-78: *«Nous avons toujours exprimé l'insuffisance éducative de ce Ministère, qui est encore celui de l'instruction publique et nous nous attachons, à travers la réforme entreprise, à développer l'aspect éducatif de l'école...»*.

Et voilà que notre J. Ferry moderne s'efforce de combler ce *«vide idéologique»* par des *«valeurs»* dont l'originalité n'est pas évidente: *«La possibilité d'une laïcité positive, moteur d'une éducation nationale,*

est donc liée à la possibilité d'une acceptation commune de valeurs et à l'affirmation commune de finalités... La nation française est une réalité vécue par la plupart de nos contemporains, même s'ils refusent explicitement l'idéologie nationaliste qui pourrait la soutendre, mais le chauvinisme sportif, l'anti-américanisme, voire le racisme latents, montrent assez, en creux en quelque sorte, que la réalité et la spécificité française sont profondément enracinées dans la mentalité du peuple français... L'école française aujourd'hui doit donc essayer de conjuguer ces impératifs apparemment inconciliables... dispenser un enseignement nourri de valeurs et s'appuyant sur une idéologie ou du moins, en permettant l'émergence».

L'ECOLE UNIQUE PLURALISTE

M. Legrand propose donc une solution pratique. Soucieux de «*préserver l'unité nationale dans sa diversité*», il s'affirme partisan d'un service public unique de l'Education: «*Mais cette école unique ne peut être l'école publique actuelle avec son vide éthique et idéologique... Si l'Etat ne doit pas diffuser une éthique et une idéologie partisane. Il ne doit pas non plus en empêcher l'exercice légitime et indispensable... A l'idée historique d'une école diffusant l'idéologie du parti républicain dominant, doit se substituer l'idée d'une école diffusant l'éthique et l'idéologie de ceux qui la nourrissent, c'est-à-dire de ceux qui lui envoient leurs enfants. La légitimité de l'enseignement ne peut plus être cherchée aujourd'hui valablement dans l'Etat, mais dans la communauté locale libre de déterminer contractuellement les contenus, les méthodes, l'orientation morale et l'idéologie de l'enseignement*».

Or, comme: «*...nous sommes bien obligés de constater la situation de pluralisme éthique où se trouve la France contemporaine*», Legrand propose que: «*...dans chaque ECOLE UNIQUE DE SECTEUR peuvent être définis contractuellement des méthodes et des enseignements affectant des sous secteurs de caractère optionnel pluralistes*». Et il explique les vertus pluralistes de ce système: «*De même les risques de dégénérescence et de sclérose de l'école publique actuelle sont éliminés, le jeu des options décidées localement et les décisions méthodologiques définissent des projets dans lesquels s'engagent les maîtres, les parents, et les élèves*».

Quant au problème débattu par *Ecole et Socialisme*, «*la laïcité aujourd'hui*», il se trouve parfaitement réglé dans le cadre de l'Ecole pluraliste: «*Une école catholique séparée n'a plus aucune raison d'exister, puisqu'elle est rendue possible en droit au sein de l'école unique publique*».

Et l'article s'achève sur cette conclusion indiquant le moteur capable d'impulser la construction de cet édifice: «*Mais je pense que seule l'autogestion pédagogique ainsi conçue est capable de mettre un terme positif à une querelle manifestement dépassée*».

Les idées ont davantage d'importance que les personnages et le matériel qui les véhiculent. C'est pourquoi cette thèse de l'Ecole pluraliste, que nous dénonçons depuis deux ans (2) et que reprend aujourd'hui L. Legrand dans *Ecole et Socialisme*, méritait qu'on s'y attarde.

L'article de L. Legrand montre mieux que nous n'aurions pu le faire les raisons de notre combat pour sauvegarder l'école laïque, l'école dont ont besoin les enfants des travailleurs pour s'instruire grâce aux enseignants, instituteurs et professeurs, à l'inverse de cette école des conseils (conseil d'école, conseil de secteur, conseil départemental d'éducation) débouchant sur l'Ecole pluraliste où les enseignants seraient remplacés par des Educateurs et idéologues divers.

N'en rien dire serait s'en faire complice: c'est bien l'impression qui se dégage des vagues dissertations qui ont succédé aux propositions précises de Legrand dans la tribune d'*Ecole et Socialisme* où Rocard écrit néanmoins: «*Mais un autre aspect est plus négatif, vision séculière, jacobine et positiviste, la laïcité a agi à l'école comme une terrible réduction des différences*», où Chevènement avoue: «*J'approuve L. Legrand quand il écrit: une école catholique n'a plus aucune raison d'exister puisqu'elle est rendue possible en droit au sein de l'école publique unique*», et où Mauroy invite à «*rechercher les voies du pluralisme au sein de la même école... notamment par une pratique scolaire qui, fondée sur l'exercice des responsabilités réelles, puisse établir un lien avec le mouvement associatif*».

(2) Les Conseils d'Ecole, *L'Anarcho-syndicaliste* - n°13 - février 1977.

Mais ce qui étonne le plus c'est le silence des autres membres du Comité de rédaction dont nous reproduisons ci-dessous la composition (*). On peut y reconnaître des personnalités assumant des responsabilités nationales à la F.E.N. et au S.N.I.

Peut-être attendent-elles d'utiliser la tribune du congrès de Chambéry où la direction du S.N.I., qui revendique depuis un an l'institution d'Equipes éducatives, a porté *LE CONSEIL DE SECTEUR* à l'ordre du jour?

Serge MAHE.

CONTRIBUTION À LA DISCUSSION DES QUESTIONS DE CONGRÈS DU S.N.I.

TEXTE ADOPTÉ PAR LA SOUS-SECTION DE NANTES-OUEST:

En utilisant la possibilité qui leur est donnée par le bureau départemental de s'exprimer sur les questions du congrès, les syndiqués de la sous-section sont conscients des obstacles qui s'opposent à ce que leur point de vue soit effectivement discuté au congrès.

La première difficulté tient à la structure du syndicat et à l'organisation du congrès puisque notre position ne pourra être défendue à la tribune et soumise au scrutin que si elle est présentée par la section de Loire-Atlantique ou par l'une des tendances officielles.

La seconde difficulté, non moins importante, réside dans le fait que notre position se situe hors du cadre fixé par les organisateurs du débat et que nous contestons précisément ce cadre pré-établi.

En effet, le questionnaire dans l'*Ecole libératrice* n°17 en préparation du congrès pose en préalable: «*En prenant pour point d'appui notre thèse de l'Ecole fondamentale. les travaux de la session d'étude de mai 1978 dans sa partie consacrée à l'Equipe Educative...* », et encore: «*Notre session générale et syndicale d'étude des 16 et 17 mai 1978 avait consacré une partie de ses travaux à définir les fondements législatifs et juridiques d'une gestion vraiment démocratique de l'école... Pouvons-nous, dans le cadre de cette réflexion syndicale permanente, aller plus avant?*».

Or, la règle la plus élémentaire de la démocratie syndicale veut que les positions du syndicat soient prises par un congrès. On n'a jamais vu une session d'étude engager le syndicat dans une orientation dont le congrès suivant n'aurait plus qu'à discuter les détails de l'application pratique.

S'il devait en être ainsi pour le congrès de Chambéry, les syndiqués opposés à l'Equipe Educative au même titre qu'au Conseil d'Ecole et toute autre structure de participation seraient rejetés dans le rôle d'observateurs au sujet du problème le plus grave qui s'est posé aux enseignants depuis l'institution de l'école laïque.

Car il s'agit d'un seul et même plan coordonné de transformation de l'Ecole qui, à travers une réforme de ses structures, atteindra la nature même de l'école laïque avec la mise en place des Conseils d'Ecole, Equipes Educatives, Conseils de Secteur, Conseils de l'Education.

La section de Loire-Atlantique a combattu les Conseils d'Ecole et démontré avec clarté que ce type de gestion participative remettait en cause la laïcité de l'école, l'indépendance des enseignants et les garanties apportées par le statut de la Fonction Publique.

(*) Voir note n°1 en p.1.

Maints conflits sont nés dans les départements où, selon les directives nationales du syndicat, les Conseils d'Ecole ont été mis en place. Partout les enseignants ont freiné le fonctionnement de ces Conseils et la masse des Parents a boudé les élections.

Mais les responsables de notre syndicat en ont tiré des conclusions opposées aux nôtres: ils reprochent aux conseils d'école de ne pas avoir assez de pouvoir! Ainsi lit-on dans les «questionnaires» (E.L. p.766): *«Le pouvoir central pense et décide en s'abritant derrière des structures de pseudo-concertation. Les conseils d'école n'ont rien à gérer»,* et plus loin: *«Les conseils d'école et d'établissement auxquels nous avons assigné en accord avec la Fédération Cornec, un rôle d'organismes de lutte».*

Dans le complément au rapport moral présenté à son Congrès de mai 1978, les dirigeants de la F.C.P.E. commentent:

«Partager des décisions que jusqu'alors ils assumaient seuls et dont dépendent leurs HABITUDES ET LEUR travail JOURNALIER n'est pas, nous la concevons, sans faire question et provoquer des réactions chez les instituteurs et les professeurs. Mais si l'on veut vraiment vivre la gestion tripartite, il faut accepter de partager ses propres pouvoirs de décision. Si l'on veut donner corps à l'équipe éducative, il faut accepter que les décisions à prendre et les responsabilités à partager soient prises en équipe, sinon participation, cogestion, équipe éducative seraient vidées de leur sens».

Et M. Cornec développe dans un article publié par «Ouest-France» en juin 1978:

«Il y a, en effet, deux manières de faire entrer les parents dans l'école:

1- ils peuvent y entrer à l'appel des enseignants pour contribuer en harmonie avec eux, à un meilleur fonctionnement de l'équipe éducative;

2- on peut les y faire entrer de force, comme des assaillants, enrôlés par un seigneur ennemi, prenant d'assaut les défenses d'une ville franche.

... Notre fédération a répondu en proposant de pratiquer dans les conseils d'école, en harmonie avec les enseignants, la technique n°1.

C'est en plein accord avec eux (les enseignants) que nous participerons aux équipes éducatives que prévoit notre projet d'école».

Ainsi, l'Equipe Educative apparaît comme la «revendication» d'une nouvelle structure plus efficiente et devant en quelque sorte donner une âme au Conseil d'Ecole trop administratif.

Curieusement, ministère et pouvoirs publics se réfèrent parfois à l'Equipe Educative bien que celle-ci n'ait pas d'existence officielle ni de définition légale (dans le nouveau règlement des écoles, par exemple, le conseil départemental fait intervenir l'Equipe Educative).

C'est la session d'étude du S.N.I.-P.E.G.C. qui en mai 1978 eut pour mission de meubler ce cadre en y faisant entrer non seulement la population de la commune ou du quartier mais aussi les groupes sociaux-professionnels.

La Section de Loire-Atlantique a eu raison alors, dans son rapport voté par le conseil syndical, d'assimiler l'Equipe Educative au Comité de Parents et au Conseil d'Ecole, rappelant notamment:

«Le statut de l'enseignement laïque, statut des fonctionnaires, le met à l'abri des groupes de pression et toute l'histoire du syndicalisme enseignant est là pour montrer le combat qu'il a fallu mener pour arracher les garanties statutaires des enseignants et arrêter la main-mise des notables du clergé, du pouvoir politique sur l'Ecole et ses maîtres...

Ce sont effectivement les prérogatives statutaires des instituteurs laïques qui sont aujourd'hui remises en cause car ce statut des enseignants laïques est un rempart qu'il faut abattre si l'on veut détruire l'Ecole laïque».

En conclusion: *«doit-il y avoir une gestion de l'école qui soit différente de celle des autres services publics. Or, Il faut bien dire que toutes les différentes réformes proposées vont à l'encontre de ce que nous souhaitons».*

De son côté, le gouvernement ne reste pas inactif. Dans le cadre du *Projet de Loi sur le*

Développement des Responsabilités des Collectivités Locales, le Ministre Bonnet prévoit dans l'article 80 en tête du chapitre concernant l'Education:

«Il est institué dans chaque département un conseil de l'éducation, placé auprès du conseil général.

Ce conseil est composé de représentants des collectivités locales, des enseignants, des familles et des activités économiques et sociales; il est présidé par un membre du conseil général désigné par cette assemblée.

Le conseil de l'éducation peut être consulté sur toutes affaires en matière scolaire.

Il est substitué aux organismes antérieurement compétents en ce domaine, dont il exerce les compétences, et en particulier au conseil départemental de l'enseignement primaire institué par la loi du 30 octobre 1886, à l'exception de ses compétences contentieuses et disciplinaires.

Un décret en Conseil d'Etat précise les conditions d'application du présent article».

On voit qu'il s'agit là d'une conception de la «*gestion départementale*» toute différente de la gestion départementale traditionnelle à laquelle nous restons attachés parce qu'elle permet au syndicat de jouer son rôle, à sa place, y compris dans les commissions paritaires, c'est-à-dire dans le cadre des rapports normaux entre l'Etat et les syndicats de fonctionnaires définis par le statut de la Fonction Publique.

Conseil d'Ecole, Equipe Educative, Conseil de l'Education constituent un édifice cohérent où s'imbriquent parfaitement décisions officielles et «*revendications*» du S.N.I.-P.E.G.C.. Ces dernières qui visent directement «*les habitudes et le travail journalier*» des enseignants n'apparaissant pas comme les moins dangereuses et les moins contraignantes.

Les responsables du syndicat projettent d'y ajouter une quatrième pièce, à l'occasion du Congrès de Chambéry: le Conseil de Secteur, au niveau du C.E.S. et des écoles dépendant de son périmètre administratif.

Bien entendu, le questionnaire prévoit sa composition à l'image du Conseil de l'Education. Il s'agirait là d'un relais important puisque si la participation des «*milieux sociaux-professionnels*» (déjà réclamée par le S.N.I. pour l'*Equipe Educative*) est difficilement réalisable au niveau de l'école, le patronat aura par contre toute possibilité de représenter les «*activités économiques et sociales*» au Conseil de Secteur.

Nous refusons de discuter de «*l'importance de la représentation de chacune des catégories*» et du mode de «*désignation des représentants*», ainsi que nous y invite le questionnaire. Nous ne nous contenterons pas de quelques phrases rassurantes et de quelques garde-fous illusoires. Car nous savons que si ce plan syndicalo-gouvernemental est réalisé les appétits se déchaîneront, au nom de la participation, sous forme revendicative. Et il ne faudra pas compter pour leur résister sur les copromoteurs du plan qui regrettent aujourd'hui que «*les Conseils d'école n'ont rien à gérer*».

Nous dénonçons le Conseil de secteur de même que nous avons dénoncé l'Equipe Educative en mai 1978, de même que nous condamnons toute cette orientation qui vise à transformer l'Ecole laïque en une Ecole des Conseils, cogérée par l'Etat, les groupes de pression et les enseignants comme otages.

De surcroît, une telle remise en cause de la place et du rôle du syndicat est dangereuse pour l'avenir même du S.N.I.- P.E.G.C. Les enseignants sont des travailleurs comme les autres, ils construisent leur syndicat non pour «*cogérer*» l'Ecole ou l'Etat, mais pour défendre leurs intérêts.

le 17-3-1979, Sous-Section des Dervallières, (Nantes-Ouest).

UNE COORDINATION DIFFICILE...

La deuxième *Conférence Nationale des Anarcho-Syndicalistes* s'est déroulée à Lyon, les 14 et 15 avril 1979. Nous y représentons l'U.A.S. à titre d'observateur. Sans énumérer tous les participants, on peut cependant citer: les *Comités d'Initiative Anarcho-Syndicaliste* (C.I.A.S.) de Paris (*Alliance Syndicaliste*, F.A. Fresne-Antony., C.N.T. Tour d'Auvergne), Rouen et Limoges; les groupes F.A. d'Angers, Tours, Besançon, Bordeaux; les U.L. de la C.N.T.F. de Toulouse et Périgueux et l'*Alliance Syndicaliste* de Bordeaux.

Les divergences apparurent dès le premier point de l'ordre du jour: «*Prise de décision à la Conférence*». Seuls les groupes de Rouen et de Fresnes-Antony voulaient qu'il y eut des votes selon des mandats. Le reste de la Conférence arguant du fait qu'il n'y avait pas de cotisation se prononçait pour une valeur purement indicative du vote des seuls présents. Le groupe de Rouen qui expliquait sa volonté de construire une organisation dut s'incliner.

Le deuxième point («*Avenir de la C.N.A.S.*») souleva de nombreux problèmes. Le fichier doit-il être centralisé? Une solution négociée fut trouvée (il n'y aura qu'un fichier mais les adresses des groupes pourront être communiquées «*sur demandes motivées*»). Que faut-il faire? Le groupe Fresne-Antony expliqua la nécessité d'un «*recrutement idéologique*» et qu'il fallait «*ne pas se contenter de lutter pour des avantages matériels*». Le groupe de Rouen proposa que «*localement s'il existe la C.N.T. et si des camarades sont à la C.F.D.T. voire à la C.G.T., il faut constituer un C.I.A.S.; s'il existe seulement la C.N.T. il faut la renforcer, s'il y a un S.A.T. (2) il faut former des syndicats d'opposition. Quand il y a une faible syndicalisation dans les organisations réformistes on doit construire un syndicat en rupture. Les anarcho-syndicalistes doivent pratiquer et proclamer leur anarcho-syndicalisme, il y aura un vidage, mais les ouvriers seront d'accord avec eux et ce sera un départ en masse. La C.N.T. (Tour d'Auvergne) poursuit: «Si on quitte les organisations réformistes on n'est pas exclu de la classe ouvrière car il y a beaucoup de non-syndiqués. Si on est rejeté de la classe ouvrière c'est parce qu'on ne s'est pas présenté comme anarcho-syndicaliste. Il ne faut pas faire comme certains qui sont depuis 40 ans à F.O et dont on ne sait pas qu'ils sont anarcho-syndicalistes*».

Le groupe de Fresne approuva et ajouta: «*Il faut faire des syndicats en rupture car quand on a des responsabilités dans les syndicats on n'ose plus rien faire*».

Cette belle unanimité disparut lors de la discussion du troisième point: «*Moyens de la C.N.A.S.*». L'*Alliance Syndicaliste* proposa que «les journaux existant ouvrent leurs colonnes aux *Comités Anarcho-Syndicalistes* locaux et aux liaisons interprofessionnelles coordonnées à la C.N.A.S., qu'ils informent les camarades de leurs luttes, de leurs initiatives et de leurs analyses. En ce sens, l'A.S. proposa à la Conférence d'ouvrir «*Solidarité Ouvrière*» aux composantes de la C.N.A.S. (3).

Le Groupe de Rouen refusa, réclamant la disparition d'*Espoir* et de *Solidarité Ouvrière* afin qu'ils deviennent les organes de la C.N.A.S. Ceci n'apaisa pas le débat! Toublet (*Alliance Syndicaliste*) expliqua que l'attitude du groupe de Rouen était inamicale, et dut préciser qu'il faisait «*utilisation du terme inamicale dans le sens politique, c'est-à-dire avant le cassus belli*».

Il fut finalement décidé de publier «*un encart diffusé à part*». Les articles suivants seront renvoyés au *Bulletin de Liaison*: articles polémiques et articles expliquant la position d'une des composantes de la C.N.A.S. sur un point important de divergence encore en discussion. Le C.N.A.S. de la région parisienne est chargé par la Conférence de la réalisation matérielle de l'encart et de constituer un comité de lecture (formé par des militantes de l'A.S. de Paris, de la C.N.T. Tour d'Auvergne, groupe F.A. de Fresne-Antony) qui pourra, lorsqu'une seule composante du C.I.A.S. le demandera, refuser un article et le renvoyer au *Bulletin de Liaison* (3).

Ensuite des commissions se réunirent. Il résulta du travail de ces commissions le communiqué que nous publions et un rapport fait collectivement en séance plénière sur les thèmes: «jeunes, étudiants,

(2) Syndicat autogestionnaire des travailleurs.

(3) Cité dans le texte de l'*Alliance Syndicaliste* diffusé lors de la Conférence.

chômage, travailleurs précaires, écologie, lutte des femmes. On put entendre la C.N.T. (Tour d'Auvergne) expliquer: «L'Anarcho-syndicaliste doit non seulement défendre les travailleurs, mais si des ouvriers construisent des centrales nucléaires, des casernes ou des prisons (4), l'anarcho-syndicaliste doit faire prendre conscience de ce que représentent ces bâtiments».

Le groupe de Rouen pour sa part déclara: «La lutte écologique ne doit pas être menée par les écologues. mais par les anarcho-syndicalistes car il faut s'attaquer aux problèmes de production puis penser à la reconversion des travailleurs impliqués dans le nucléaire: bâtiment, transports, chimie». On pourrait ajouter à cela les extraits suivants d'un texte distribué à la Conférence signé «quelques isolé(e)s de l'Ouest»:

«Quelles revendications? — une nouvelle société: laquelle? — comment faire reprendre par le syndicat les revendications non corporatives en liaison avec ce projet de société? — faut-il revendiquer le plein emploi alors que la production est en grande partie nuisible ou inutile? Ne vaut-il pas mieux revendiquer le maintien du salaire en cas de licenciement, plutôt que le maintien d'une industrie nuisible ou gaspilleuse?».

Le cinquième et dernier point: «Pratique anarcho-syndicaliste. Quelles revendications? Quels moyens d'action? Que fait-on dans et hors des syndicats et en sortant des syndicats réformistes?» ne fut pas abordé faute de temps (!).

Les conférences suivantes pourront-elles toujours éviter de mener le débat à ce sujet?

On peut tout de même remarquer que même les plus révolutionnaires des anarcho-syndicalistes savent reconnaître la nécessité de la négociation, au moins entre eux...

Christian JOYEUX-BOUILLON.

DÉFENSE DE LA GRÈVE...

Le 29 mai, à Nantes, devant l'Académie et le Rectorat, 2.000 Instituteurs manifestaient leur solidarité avec une directrice menacée de sanction, sur injonction d'une militante de la *Fédération Lagarde*, pour n'avoir pas assuré l'accueil des élèves le 17 mai, alors que tout le personnel de l'école était gréviste.

A l'appel de la Section du S.N.I., 80% des instituteurs du département étaient en grève le 28 mai pour répondre à cette provocation. Cette riposte encourageante a pour le moins obligé l'administration à différer sa décision.

On apprend par contre que pour le même motif une directrice du département des Landes a déjà été gratifiée d'un blâme.

Cette offensive du ministre Beullac contre le droit de grève des enseignants s'inscrit, il faut le dire, dans un contexte de grèves tournantes et répétitives favorable à une campagne de discrédit de la grève dans l'opinion publique.

Les travailleurs ne laisseront pas galvauder la grève par des états-majors dont les préoccupations sont étrangères à la défense de leurs intérêts.

Pas davantage ils ne laisseront porter atteinte à l'exercice du droit de grève, arme ultime et irremplaçable. Comme les instituteurs de Loire-Atlantique, ils resserreront les rangs, toutes tendances réunies.

Une école n'est pas une centrale nucléaire, ni un hôpital. La grève n'y représente pas un danger. Il n'est donc pas question, sauf en cas d'internat, d'y organiser un service de sécurité.

(4) Le groupe de Limoges rajouta: «des H.L.M.».

Las parents *Lagarde* ou autres, doivent savoir qu'une fois prévenus de la grève, ils engagent leur seule responsabilité lorsqu'ils envoient malgré tout leur enfant à l'école, moyen odieux pour exercer une intolérable pression sur les enseignants.

Il appartient aux responsables des syndicats d'enseignants de le dire clairement.

NOUVELLE BRÈVE

La monde des chrétiens à baigné dans l'allégresse pendant le voyage du Saint-Père en Pologne. A son arrivée à Varsovie Jean-Paul II déclarait au chef de l'Etat venu l'accueillir qu'il souhaitait que son voyage «*renforce l'unité intérieure des Polonais et puisse servir au développement intérieur des rapports entre l'Eglise et l'Etat*», réaffirmant ainsi l'attachement de la papauté à la politique du «*compromis historique*».

Le comble de l'émotion a sans doute été atteint lors de la visite du camp d'Auschwitz où la pape vint s'apitoyer sur les victimes du nazisme. Comme la papauté représente une parfaite continuité dans son infaillibilité il nous paraît normal d'effectuer un retour aux sources et de citer le télégramme adressé par Woermann, conseiller politique de Hitler, à Bergen ambassadeur du Reich au Vatican, au moment de l'agression nazie contre la Pologne:

«Nous apprenons de source sûre que le France et l'Angleterre ont insisté pour que le pape accuse l'Allemagne d'agression. Le pape a rejeté ces demandes en se fondant sur l'attitude traditionnelle du Vatican, qui est d'éviter une immixtion directe dans les affaires internationales. La raison principale du refus est cependant que le pape ne veut pas mettre en péril la situation des catholiques en Allemagne, les chances de son action en faveur de la paix et ses relations avec l'Italie» (6-9-39).

Et voici la réponse de Bergen:

«Le refus du pape de prendre parti contre l'Allemagne concorde tout à fait avec les promesses qu'il m'a transmises à ce sujet, par l'intermédiaire d'un homme de confiance, au cours de ces dernières semaines» (7-9-39).

Le jour même de l'attaque contre la Pologne, c'est en ces termes que Mgr Rarkowski, aumônier suprême des troupes allemandes, exhortait les soldats du Reich:

«En cette heure grave où notre peuple allemand doit se soumettre à l'épreuve du feu dans un combat pour la sauvegarde du droit de vivre que Dieu lui a accordé, je m'adresse à vous soldats qui, au front, portez la grande et l'honorable responsabilité de garder et de défendre par l'épée la vie de la nation allemande... Chacun d'entre vous sait ce qui est en jeu pour notre peuple en ces jours difficiles; et quoi qu'on vous demande, chacun d'entre vous a devant les yeux l'exemple rayonnant d'un véritable guerrier, notre Führer et commandant suprême, le premier et le plus vaillant soldat du Grand Reich Allemand, qui en ce moment même est avec vous dans la bataille».

On sait avec quel brio le pape actuel manie l'humour, c'est pourquoi certains ont cru voir une intention malicieuse dans la formule répétée par Jean-Paul II à sa sortie d'Auschwitz? «*le pape slave... le pape slave...*».

L'ANARCHO-SYNDICALISTE
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes
Nouvelle Série - Mensuel
Prix: le numéro, 3,00 F; Abonnement 10 numéros : 30,00 F; Abonnement de soutien : 60,00 F
C. C. P. ROUYER Claude N° 3 894 46 V NANTES
CORRESPONDANCE : Serge MAHE, 12, rue du Danube 44300 St-HERBLAIN - Tél.: 40-22-78
Le Gérant : A. HEBERT
Imprimerie AUNEAU - NANTES